

Questions orales

Toutefois, le député doit comprendre que la ministre de la Santé y a déjà répondu. Elle a exposé tous les détails de cette affaire à la Chambre. Je regrette que le député ne soit pas satisfait de l'information qu'on lui donne. Je suppose qu'il voudrait que je lui dise qu'il s'agit bien ici d'un contrat de 184 millions de dollars et non d'un contrat nettement inférieur à cinq millions de dollars.

Je tiens à dire au député que la ministre de la Santé a déjà exposé tous les faits. Toute l'information est facilement disponible. J'ai déjà fait savoir que si le député voulait de plus amples détails, il n'avait qu'à m'envoyer un mot.

* * *

[Français]

VIA RAIL

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur Le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances à titre de ministre responsable du développement régional au Québec.

On apprend, ce matin, que dans son plan de rationalisation, VIA Rail a l'intention d'abolir son service sur les lignes Montréal-Gaspé, Montréal-Chicoutimi et de réduire substantiellement son service entre Montréal et l'Abitibi. C'est donc dire qu'après avoir condamné les coupures à VIA Rail lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les libéraux continuent la politique des conservateurs et abandonnent le transport ferroviaire de passagers.

Doit-on comprendre qu'une fois de plus, la rationalisation des activités de VIA Rail se fera au détriment de l'est du Canada et plus particulièrement du Québec, qui verra ses liaisons ferroviaires réduites de façon beaucoup plus importante que dans l'ouest du Canada?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur Le Président, le document auquel mon honorable collègue se réfère est un document interne de VIA Rail. Il ne fait aucun doute que les négociations en cours à l'heure actuelle détermineront de façon substantielle quelles seront les décisions concernant les coupures de services.

S'il n'y a pas de progrès dramatique dans la capacité de VIA Rail de continuer à fournir des services à l'intérieur des budgets prévus par le gouvernement du Canada, il y aura certainement des changements majeurs. Mais à ce moment-ci, aucune décision finale n'a été prise parce que les négociations ne sont pas encore conclues.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur Le Président, comment le ministre responsable du développement régional au Québec pourra-t-il cautionner de telles coupures qui auront pour effet de nuire au développement économique des régions du Québec en les privant d'un lien essentiel avec Montréal?

[Traduction]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur Le Président, les décisions concernant la rationalisation des services de VIA Rail toucheront tout le Canada et pas uniquement la province de Québec.

• (1450)

Les négociations en cours entre les employés et la direction de VIA Rail auront des répercussions importantes sur les services que nous pourrons offrir aux Canadiens compte tenu des compressions budgétaires annoncées il y a un an et confirmées dans le budget de février.

Notre succès dans les négociations déterminera quels services voyageurs nous pourrons continuer d'offrir aux Canadiens et aux Québécois.

* * *

GREENPEACE

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur Le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Depuis quelques mois, Greenpeace mène une campagne de désinformation en Europe sur les méthodes forestières pratiquées en Colombie-Britannique.

Les Canadiens en ont assez de voir leurs impôts servir à financer des groupes de pression défendant des causes uniques. Si des groupes comme Greenpeace veulent se lancer dans des activités politiques, ils devraient compter uniquement sur les cotisations de leurs partisans et non pas sur le soutien des contribuables canadiens.

Le ministre entreprendra-t-il un examen complet des critères servant à déterminer si des organismes sans but lucratif comme Greenpeace doivent être exonérés d'impôt?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur Le Président, l'exonération d'impôt dont bénéficient de nombreux organismes fait l'objet d'un examen approfondi au sein de mon ministère. Un certain nombre d'organismes se sont vu retirer leur privilège en raison de détournements de fonds et d'infractions aux règles.

Pour ce qui est de Greenpeace, je prends note de la requête du député, mais à ma connaissance il n'y a pas, en ce moment, d'examen du cas de cet organisme.

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur Le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Ressources naturelles.

Étant donné que la campagne de désinformation de Greenpeace fait perdre des revenus et des emplois aux Canadiens, que fait le gouvernement pour la contrer?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur Le Président, le député doit reconnaître que nous vivons en démocratie et que les gens ont le droit d'exprimer leurs opinions sur bien des sujets importants. Nous n'avons pas l'intention de tenter de restreindre le débat, à la condition, bien sûr, qu'il se fasse dans les règles normales et ne donne pas lieu à des diffamations, à des calomnies ou à d'autres choses du genre.